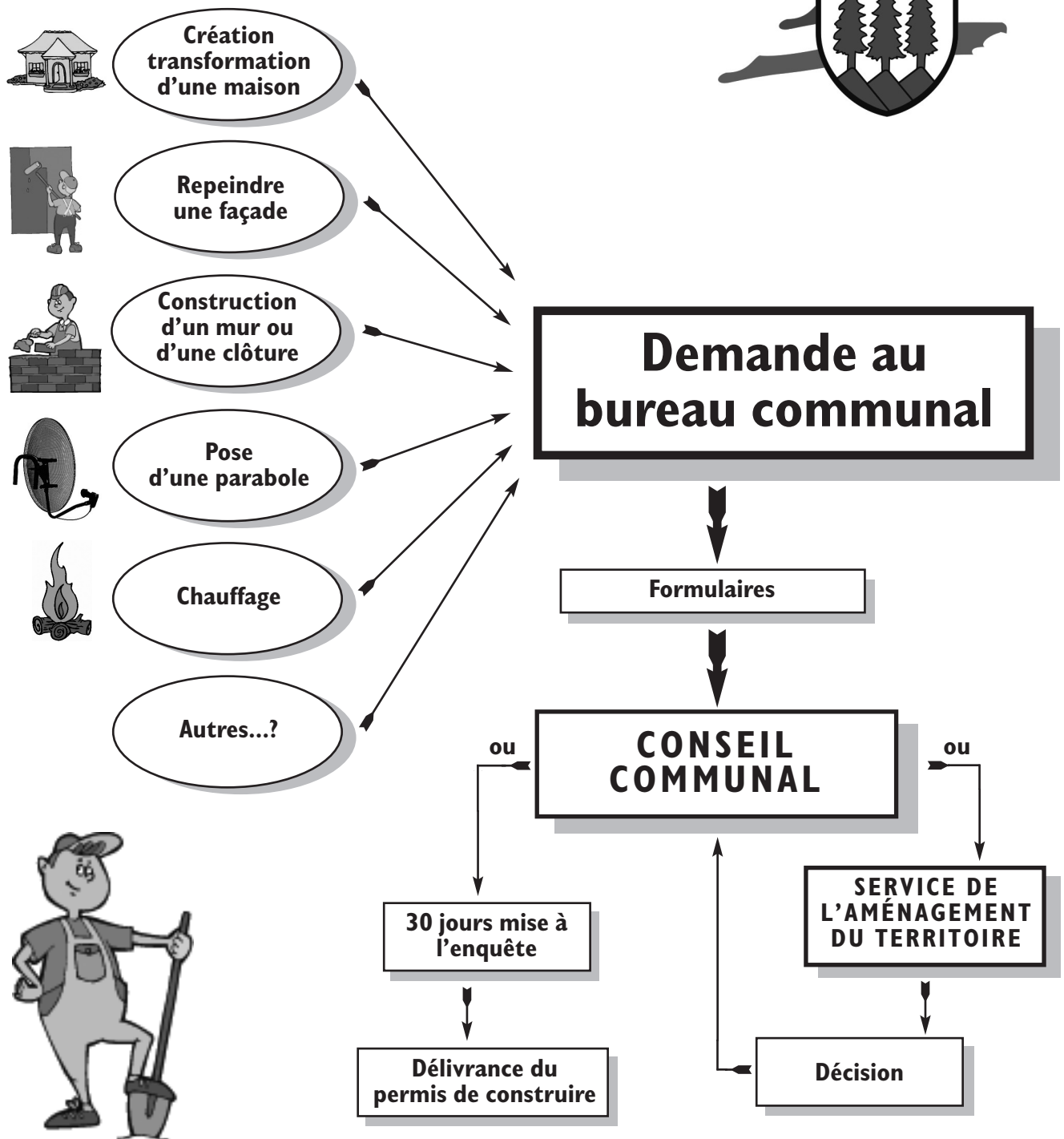


Constructions/transformations



Prenez vos dispositions suffisamment tôt, sachant que les travaux ne doivent pas débuter avant le retour des plans sanctionnés.

Au vu de la demande toujours croissante de logements, le Conseil communal encourage la rénovation et la transformation des volumes existants pour la création de futurs appartements, conformément à la loi sur les constructions.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

LE CONSEIL COMMUNAL